



## Transports [Routes/Rail]

# Résorption des Points Noirs du Bruit (PNB) : programme prioritaire en vallée du Rhône

*RFF poursuit des travaux de résorption du bruit dans la vallée du Rhône en 2014 – 2015, dans le cadre d'un partenariat entre l'Europe, l'État et l'ADEME. Ce programme prioritaire concerne des bâtiments recensés Points Noirs du Bruit ferroviaire.*

De nouveaux travaux de résorption des PNB sont prévus dès 2014 dans cinq communes d'Ardèche et d'Isère :

Le Teil (07).

Tournon-sur-Rhône (07).

Charmes-sur-Rhône (07).

Roussillon (38).

Salaise-sur-Sanne (38).

Cette opération est un programme prioritaire au profit des riverains, résolvant la totalité des PNB présents sur ces communes. Il prévoit la pose d'écrans acoustiques afin de réduire les nuisances sonores dues à la circulation ferroviaire. En complément, les façades de certains bâtiments

sensiblement exposés seront isolées. D'un montant total de 13,65 millions d'euros, ce projet partenarial est co-financé par quatre acteurs qui s'engagent ensemble en Rhône-Alpes :

- Fonds Européen de développement Régional (FEDER) – 5 m€ en écrans acoustiques. État – 2,8 m€ en écrans acoustiques.

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) – 4 m€ en écrans acoustiques et isolations de façades. Réseau Ferré de France – 1,85 m€ en écrans acoustiques et isolations de façades.

### Les actions de résorption des PNB depuis 2009

Dans le cadre d'un contrat signé en 2009, RFF et l'ADEME ont déjà financé différents travaux d'isolation



Haut :

Futurs écrans acoustiques posés le long de la voie ferrée à Charmes-sur-Rhône (07).

© Crédits photographiques : SETEC.

© Crédits photographiques : RFF Rhône-Alpes Auvergne/Xavier Chabert.

Gauche :

Isolation de façade : pose de nouvelles menuiseries dans un immeuble à Bourg-Saint-Andéol (07).

© Crédits photographiques RFF Rhône-Alpes Auvergne/Xavier Chabert.



## Transports [Routes/Rail]

de façades (menuiseries existantes et dispositifs de ventilation) afin de résorber les Points Noirs du Bruit dans la vallée du Rhône. Ces rénovations interviennent suite aux diagnostics acoustiques préalablement proposés aux propriétaires de bâtiments recensés comme PNB.

Ainsi, quatre communes ont été concernées pour la période 2010 – 2013, représentant 927 bâtiments traités pour un montant total de 8,56 millions d'euros :

- Serrières (07), 269 logements et 2 écoles traités (3,74 m€).
- La Voulte-sur-Rhône (07), 263 logements traités (2,42 m€).
- Bourg-Saint-Andéol (07), 280 logements et une école traités (1,94 m€).
- Pierrelatte (26) 112 logements traités (0,46 m€).

Des travaux d'isolation de façades ont également débuté pour la période 2013 – 2015, dans les communes de Vienne (38) et Le Teil (07 – concernant les PNB qui ne seront pas protégés par les futurs écrans acoustiques du programme prioritaire).

L'arrêt du 3

### Le repérage et le recensement des PNB

Le repérage des Points Noirs du Bruit a été réalisé par RFF aux abords des voies ferrées, sous le pilotage de l'État, sur l'ensemble de la vallée du Rhône. Pour être recensés en tant que PNB, les bâtiments riverains doivent répondre simultanément à trois critères :

L'usage – les bâtiments sensibles au bruit sont des logements, des établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale. L'antériorité – construction antérieure au 6 octobre 1978, date de parution de la première réglementation imposant aux constructeurs de protéger les bâtiments sensibles des bruits extérieurs. L'acoustique – exposition moyenne au bruit ferroviaire supérieure à 73 dB (A) la journée (de 6 à 22 heures) et/ou à 68 dB (A) la nuit (de 22 à 6 heures).

#### Pour en savoir plus :

**Marc LEROUGE**

Directeur d'opération

Tél. : 04 72 84 88 89

e. mail : marc.lerouge@rff.fr

